

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN


**N° CP/2011/414 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier  
- 1221  
RD 2 - Passage 309 - Traversée sécurisée du Rhin pour piétons  
et cyclistes - Marché de maîtrise d'oeuvre**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre de l'opération "RD 2 - Passage 309 - Traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes" (affaire n° PCA 08301 concernant les études et la réalisation de la traversée sécurisée du Rhin pour piétons et cyclistes), à l'Entreprise "INGEROP Grand Est" - Agence de STRASBOURG (1, rue du Parc - 67205 OBERHAUSBERGEN), pour un montant total de 319 785,28 € TTC, dont :

- tranche ferme : 65 891,23 € TTC
- tranche conditionnelle 1 : 72 831,62 € TTC
- tranche conditionnelle 2 : 98 167,68 € TTC
- tranche conditionnelle 3 : 82 894,76 € TTC.

Elle autorise par ailleurs son président à signer avec l'attributaire le marché de maîtrise d'oeuvre correspondant.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-57914-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 20/06/11